

GUIDE DE LA REPRISE À L'USAGE DES ENSEMBLES VOCAUX COVID-19

Avant de reprendre

Questionner le projet associatif :

Le comité :

- Quelle logistique est envisageable pour la reprise des répétitions ?
(Vous pouvez vous inspirer du protocole ci-après)

Les référents artistiques :

- Comment le ou les référents artistiques envisagent-ils le projet artistique et pédagogique du chœur avec les contraintes logistiques imposées par le protocole sanitaire ?

Les adhérents :

- Sont-ils prêts à reprendre ? Quelles sont leurs envies, leurs craintes...
- Sont-ils prêts à signer une charte de bon respect des règles sanitaires ?

Consulter le lieu d'accueil des répétitions :

- Quel est le statut de votre lieu d'accueil ? Contactez les responsables pour connaître leurs modalités et protocole éventuel.
- Combien de personnes votre salle de répétition peut-elle accueillir ?
- Les responsables des locaux (mairies, écoles, structures...) souhaitent-ils que vous fassiez un protocole écrit pour la bonne reprise des répétitions ou bien faut-il suivre leur propre protocole ?
- Le lieu dispose-t-il du matériel nécessaire pour assurer les bonnes conditions sanitaires ? Si non, êtes-vous en mesure de les fournir ? Quantifier le besoin pour chaque personne et estimer le coût.
- La configuration du lieu permet-elle une circulation adaptée et en conformité avec la réglementation ? Existe-t-il des alternatives ?

Pour la reprise

Vous trouverez ci-dessous des suggestions de protocole sanitaire, elles sont à ajuster en fonction de vos besoins, des besoins du lieu d'accueil, des réglementations nationales en vigueur.

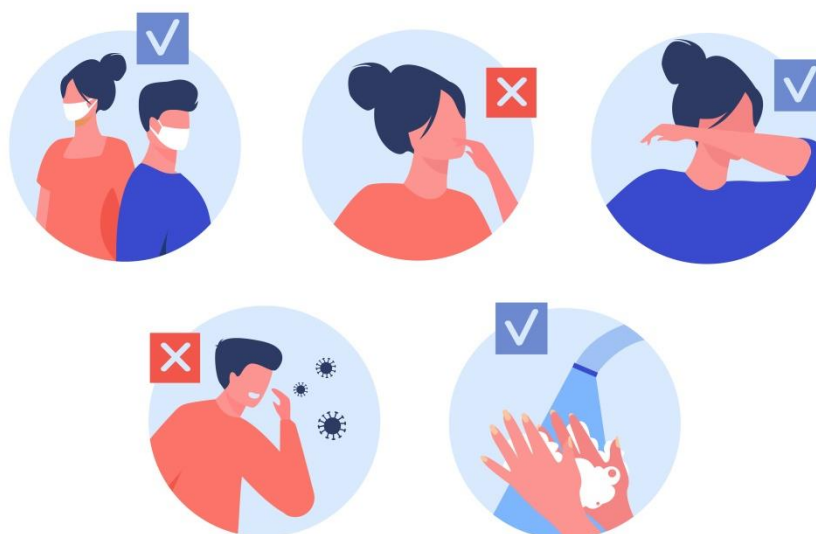
- Masque obligatoire pour tout déplacement dans la structure d'accueil.
- Désignation au sein de l'association d'un ou plusieurs référents COVID-19.
- Pendant la répétition, permettre une distanciation physique d'un mètre entre chaque participant.
- Marquage au sol ou emplacement de chaise fixe.
- Désinfection (au besoin) du matériel du lieu de répétition avant et après la répétition.
- Aération du lieu de répétition à minima 15 minutes toutes les heures.
- Mise à disposition de savon ou de gel hydroalcoolique.
- Demande à toute personne présentant des symptômes de rester chez elle.
- Invitation à toute personne ayant été en contact, ou susceptible d'avoir contracté la COVID-19, à rester chez elle.



Si vous souhaitez garder le masque pendant les répétitions ou que votre lieu ne permet pas une distanciation physique probante, nous vous suggérerons ce [modèle de masque](#) dit « bec de canard ». Nous préconisons si cela vous est possible de rendre élastique la partie inférieure du masque celle qui se situera sous la mâchoire afin de faciliter l'ouverture verticale de la bouche.

Pour approfondir votre réflexion sur la reprise, vous pouvez également consulter [le guide proposé par A Cœur Joie](#).

Attention, une déclaration préalable auprès de la préfecture est obligatoire pour toute manifestation dans un lieu public. Dans certains départements, le nombre de participants à un rassemblement peut être limité à 10 personnes. Vous renseigner au préalable auprès du lieu d'accueil et des autorités.



L'INECC Mission Voix Lorraine se tient à votre disposition pour vous aider au mieux en ces temps de reprise d'activité. Nous sommes disponibles par e-mail ou appel téléphonique pour toutes questions concernant votre ensemble, vos activités, vos droits... Nous avons également mis en place [une rubrique "COVID-19"](#) pour vous accompagner au mieux durant cette période.

Soyez prudent !

RENSEIGNEMENTS

INECC Mission Voix Lorraine

03 87 30 52 07

info@inecc-lorraine.com

www.inecc-lorraine.com